

## Soins obligés en addictologie

**Du 17 au 19 novembre 2021**  
3 jours de formation (21h)

**Fils rouges** : Denis JOUTEAU, Administrateur et délégué régional adjoint Ile de France de la Fédération Addiction, Directeur de l'association Ressources

Les personnes placées sous main de justice présentant des conduites addictives sont confrontées à des enjeux situés à l'intersection du soin et de la sanction. Bien qu'amenés à coopérer dans le cadre des soins obligés (obligations de soins, injonctions thérapeutiques), les professionnels de la santé et ceux de la justice s'inscrivent dans des logiques d'interventions différentes. Leurs objectifs, leurs pratiques, leurs contraintes et obligations respectifs peuvent paraître éloignés voire contradictoires. Ces éléments constituent souvent un frein à une collaboration optimale pourtant essentielle pour accompagner les personnes placées sous-main de justice.

Il semble donc opportun de réfléchir aux cadres d'intervention des uns et des autres et d'organiser les bases d'un travail partenarial.

Comment faire coïncider la logique judiciaire dont la mission est de protéger la société, garantir le vivre-ensemble, lutter contre la récidive, avec la logique soignante basée sur le volontariat, l'adaptation au rythme de l'utilisateur ? Comment saisir l'opportunité de la « rencontre obligée » pour permettre à l'utilisateur de s'approprier la démarche, de trouver un intérêt à l'écoute et à l'accompagnement qui lui sont proposés et ce faisant, de dépasser la pression de la contrainte ? Comment les professionnels du secteur médico-social et sanitaire travaillent-ils la réalité du soin sous contrainte ? Comment ceux de la justice peuvent-ils articuler, sanction, soin et insertion ? Quelles en sont les conséquences et les modifications sur les accompagnements et les prises en charge ?

Afin de répondre à ces questions, cette formation s'appuie sur le travail de professionnels du soin et de leurs partenaires de la justice et sur l'intervention de cliniciens.



# PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

JOUR 1

## Matinée 1 : 9h30-12h30

- Accueil des participants
- Présentation et recueil des attentes
- Présentation du guide « Les soins obligés en addictologie » (Fédération Addiction, octobre 2020)

Intervenant.e.s : Denis JOUTEAU, Administrateur et délégué régional adjoint Ile de France de la Fédération Addiction, Directeur de l'association Ressources

## Après-midi 1 : 13h30-17h30

- Le fonctionnement du système judiciaire, la logique judiciaire en contexte d'addictions
- La phase pré-sentencielle et les soins obligés

Intervenante : Amandine BOYER, substitut du Procureur, tribunal judiciaire de Reims.

JOUR 2

## Matinée 2 : 9h30-13h

- Les soins obligés en addictologie : cadre légal, rôle et attentes des magistrats du siège
- La phase post-sentencielle

Intervenante : Samra LAMBERT, Juge de l'application des peines, tribunal judiciaire de Créteil

## Après-Midi 2 : 14h-17h30

- L'accompagnement des personnes en soins obligés par les professionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation : rôle du SPIP, modalités de suivi, attentes, coopérations possibles.

Intervenant : Olivier TRIQUET-HUCLIN, Directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation, antenne de Lille.

JOUR 3

## Matinée 3 : 9h30-12h30

- La pratique clinique dans le cadre du soin obligé ;
- Quelles modalités de coopération entre acteurs du soin et de la justice ?

Intervenant : Jérémie CONTAT, Psychologue clinicien, CSAPA Essonne Accueil, Evry

## Après-Midi 3 : 13h30-17h30

- Au-delà de l'articulation « classique » autour des soins obligés : réflexions autour de l'approche de « justice résolutive de problèmes ».

Intervenante : Laurence BEGON-BORDREUIL, Magistrat(e) coordinatrice de formation continue, École Nationale de la Magistrature.

- Illustrations : l'expérience de « suivi judiciaire thérapeutique » mise en place à Soissons et Saint-Quentin.

Intervenante : Isabelle SEDANO, Directrice du CSAPA Horizon 02, Oppelia, Saint-Quentin

- Bilan de la formation et perspectives

## Profil des participants

Les professionnels du secteur de l'addictologie, les professionnels du secteur judiciaire.

Prérequis : Faire partie du public cible identifié. Pas d'autres prérequis en termes de formation ou de diplôme.

Cette formation est limitée à 16 participants

## Méthodes/Objectifs

Cette formation est conçue comme un temps d'apprentissage interactif, alternant analyse de pratiques et apports conceptuels et légaux. Elle s'appuie sur les savoirs et savoir-faire des stagiaires et s'adaptent à leurs demandes et à leurs niveaux. Une auto-évaluation sera réalisée en fin de sessions par les chaque participant avec la supervision du fil rouge. Les objectifs de la formation sont les suivant :

- Comprendre le fonctionnement du système judiciaire concernant les addictions ;
- Identifier les différents acteurs impliqués dans la coopération autour des soins obligés ;
- Favoriser la mise en place d'une dynamique de coopération entre les acteurs de la justice et du champ de l'addictologie

## Tarifs

Adhérent Personne Physique	330€
Personnel de Structure Adhérente	450€
Non-Adhérent	570€
Formation Continue	750€

## Lieu

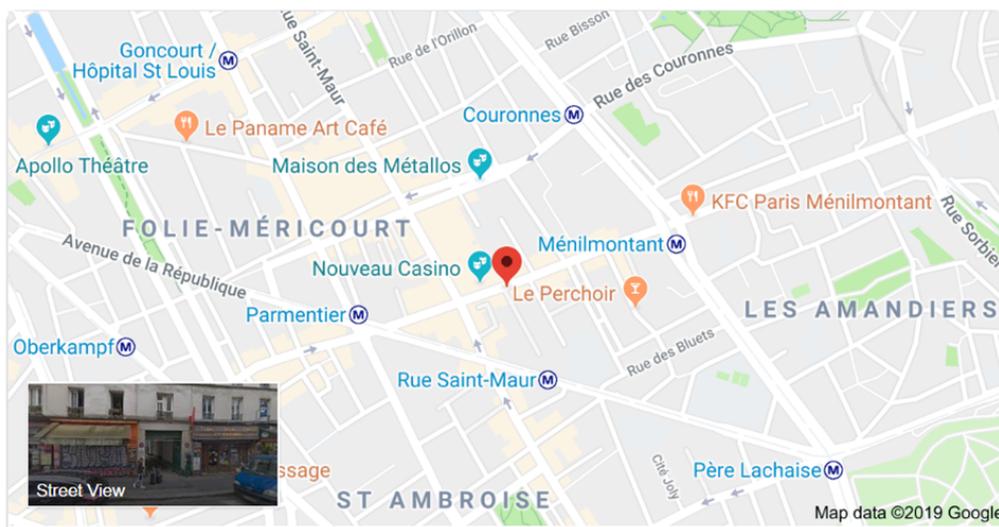
### Siège de la Fédération Addiction

104 rue Oberkampf

75011 Paris

Passé le porche au fond à gauche du chemin pavé

(Métro : Ligne 3 Rue Saint Maur (sortie 1) - Ligne 2 Ménilmontant



## Contact

Ariane MALINOFSKY, +33 (0)1.55.78.45.51

[formation@federationaddiction.fr](mailto:formation@federationaddiction.fr)